

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 30 mai 2024  
Séance du 6 juin 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

**Membres ayant donné pouvoir** : Monsieur David GAMBIER (pouvoir à HIMEUR Kémici), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy)

**OBJET : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L 332-23, 2° du Code Général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour les séjours organisés à Malbuisson. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 8 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique, sur le grade d'adjoint technique pour une durée de 20 jours (à titre indicatif : du 8 juillet 2024 au 27 juillet 2024 et du 29 juillet 2024 au 17 août 2024).

La rémunération de ces agents sera établie sur un forfait brut journalier de 135,14 euros.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS

